

Procès-Verbal

de la réunion du 21 février 2017

Le quinze février deux mille dix-sept, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **vingt-et-un février deux mille dix-sept**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers – désignation des représentants aux commissions thématiques
- SIVOS du Pays Mélusin – contribution financière
- Eglise – Projet de réfection des toitures en ardoise de la nef (façade ouest)
- Travaux sur bâtiments
- Projets d'équipements 2017 et demandes de subventions
- Plan d'alignement de la traverse du bourg
- Transfert de propriété avec le Ministère de l'Équipement et Vinci Autoroutes
- Convention gestion des animaux
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Etaient présents : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Éric (à compter de la délibération n°2017.02.21 – 015),

LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine,

Etaient absents représentés : MARTIN Cécile (ROY Estelle), BELLINI Bruno (LE REST Marie-Gwenaëlle),

Etaient absents excusés : DAUNIZEAU Bénédicte, BRAULT Olivier,

Était absent : DURIVault David.

Madame Marie-Gwenaëlle LE REST a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2017

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 18 janvier 2017, le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Démission de Monsieur Fabrice DUPUIS

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Fabrice DUPUIS en date du 16 février 2017 du Conseil municipal, pour des raisons personnelles et professionnelles selon sa lettre de démission.

N° 2017.02.21 – 012 – Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers

Désignation des représentants aux commissions thématiques

Le Conseil municipal entérine le listing des conseillers municipaux s'étant inscrits aux différentes commissions thématiques mises en place par la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers :

Commissions thématiques CA Grand Poitiers		Titulaires	Suppléants
1	Commission générale et des finances	LITT Claude	
2	Commission Attractivité	MARCHOUX Eric	BELLINI Bruno
3	Commission aménagement de l'espace communautaire, et équilibre social de l'habitat	LITT Claude	
4	Commission mobilité		
5	Commission développement des territoires, solidarités, proximité	LITT Claude	
6	Commission voirie	LITT Claude	
7	Commission eau et assainissement	MACOUIN Bernard	
8	Commission transition énergétique, qualité environnementale	ROY Estelle	MARTIN Cécile
9	Commission culture, animation et mise en valeur du patrimoine	MARTIN Cécile	MARCHOUX Eric
10	Commission sport		

N° 2017.02.21 – 013 – SIVOS du Pays Mélusin

Contribution financière

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la contribution financière due au SIVOS du Pays Mélusin par la Commune de JAZENEUIL au titre de la compétence scolaire pour 2017, s'élève à 153 454.98 €. Il signale que les premiers titres de recettes émis par le SIVOS pour le mois de janvier et février (représentant des douzièmes) ont été adressés.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires (soit 153 454.98 €) sur l'article 6554 – *Contribution aux organismes de regroupement* - au budget primitif 2017 de la Commune, pour permettre le paiement de ces titres.

N° 2017.02.21 – 014 – Eglise

Projet de réfection des toitures en ardoise de la nef (façade ouest)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre du 26 janvier 2017 de la Direction régionale des affaires culturelles, conservation des monuments historiques.

Monsieur le Conservateur régional des monuments historiques adjoint propose une opération concernant les travaux : reprise des couvertures de la nef façade ouest de l'église **Saint Jean-Baptiste** de JAZENEUIL (Vienne) sur la programmation 2017 du Ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 27 500 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35%, soit 9 625 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 27 500 € HT (soit 33 000 € TTC)
- Sollicite l'aide financière de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) soit 9 625 €
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération :

Montant subventionnable des travaux	27 500.00 € HT
Subvention Etat (DRAC)	9 625.00 €
Subvention Département de la Vienne (en cours)	8 937.50 €
Autofinancement	8 937.50 € HT

- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 33 000 € TTC sur le budget 2017 de la Commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération

- Précise que la commune a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné

- Indique que la Commune récupère la TVA au taux de 16.404 % du montant TTC

- Indique que son n° de SIRET est le suivant : 21860116900012
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

Monsieur Eric TERRIERE entre dans la salle des délibérations.

N° 2017.02.21 - 015 – Travaux et équipements sur bâtiments publics

Devis

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des devis concernant des travaux et équipement à prévoir sur les bâtiments communaux pour 2017 :

Mairie :

- Travaux de peinture dans les sanitaires
- devis de l'entreprise Fournier Sébastien de Lusignan pour un montant de 715.90 € HT, soit 859.08 € TTC.
- Remplacement des plaques des faux plafonds du secrétariat
- estimatif de la fourniture (travaux réalisés en régie) pour un montant de 500.00 € HT, soit 600.00 € TTC.
- Reprise du plan de travail au bureau du secrétaire
- devis de l'entreprise Ebénisterie Création de Lusignan pour un montant de 480.00 € HT, soit 576.00 € TTC.

Le Conseil municipal à la majorité des voix (9 voix pour, 1 abstention Bruno BELLINI) retient les deux devis et l'estimatif ci-dessus et demande l'imputation des dépenses en investissement, à l'article 21311 de l'opération « Mairie ».

Réseau de distribution de chauffage :

- Reprise d'un groupe de pompes de distribution du réseau secondaire de chauffage dans la sous station
- devis de l'entreprise Hervé Thermique de Poitiers pour un montant de 2 468.14 € HT, soit 2 985.77 € TTC.

Le Conseil municipal à la majorité des voix (9 voix pour, 1 abstention Bruno BELLINI) retient le devis ci-dessus et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 21318 de l'opération « Réseau secondaire chauffage ».

Régulation hygrométrie et isolation des deux caves :

- Installation d'aérateurs commandés par un hygrostat et isolation des plafonds
- devis de l'entreprise Maupin de Fleuré (86) sur la partie isolation des deux caves pour un montant global de 2 349.00 € HT, soit 2 478.20 € TTC.
- devis de l'entreprise Brault Patrick de Saint Georges les Baillargeaux (86) sur la partie aération commandée par hygrostat des deux caves pour un montant global de 1 911.80 € HT, soit 2 294.16 € TTC.
- devis de l'entreprise Nice House de Jazeneuil sur l'ensemble des travaux pour un montant global de 6 372.54 € HT, soit 7 647.05 € TTC.

Le Conseil municipal à la majorité des voix (9 voix pour, 1 abstention Bruno BELLINI) retient les devis complémentaires de l'entreprise Brault et de l'entreprise Maupin et demande l'imputation des dépenses en investissement, à l'article 21311 de l'opération « Mairie ».

N° 2017.02.21 - 016 – Travaux et équipements sur bâtiments publics

Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux d'aménagements et d'équipements des bâtiments communaux prévu sur l'exercice 2017 :

- Mairie : reprise du faux plafond de l'accueil, travaux de peinture dans les sanitaires, et plan de travail du bureau du secrétaire
- Annexe de la salle des fêtes : travaux de reprise de toitures
- Réseau de distribution de chauffage : reprise d'un groupe de pompes de distribution
- Régulation hygrométrie et isolation des caves : installation d'aérateurs commandés par un hygrostat et isolation des plafonds.

Il présente au Conseil municipal le détail estimatif des travaux :

Programmation 2017	Montant des travaux	
	HT	TTC
• Travaux de rénovation de la Mairie	1 695.90 €	2 035.08 €
• Toiture de l'annexe de la salle des fêtes	2 956.80 €	3 548.16 €
• Pompes du réseau de distribution chauffage	2 488.14 €	2 985.77 €
• Régulation hygrométrie et isolation des caves	3 748.00 €	4 497.60 €
Montant total de la programmation 2017	10 888.84 €	13 066.61 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter une subvention sur ces bases auprès du Département au titre du Volet 3 du plan d'aides aux communes ACTIV.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2017	10 888.84 €
Montant total TTC de la programmation 2017	13 066.61 €
Département de la Vienne (volet 3 ACTIV : 70% du HT)	7 622.19 €
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	2 143.45 €
Autofinancement communal (minimum 30% du HT)	3 300.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (9 voix pour, 1 abstention Bruno BELLINI) :

- approuve la programmation 2017 des travaux d'aménagement et d'équipements des bâtiments communaux pour un montant total de **10 888.84 € HT**, soit **13 066.61 € TTC**,
- sollicite une subvention auprès du Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

N° 2017.02.21 - 017 – Défense incendie dans les villages
Programmation 2017 - Demande de subvention

Monsieur le Maire souligne la nécessité de démarrer un nouveau programme d'installation de protections incendies dans les hameaux, faisant ainsi suite à la ré-

ception du *Projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie* transmis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne. À cette fin, pour les hameaux qui ne peuvent pas être équipés de poteaux permettant un débit suffisant, il conviendra d'implanter des réserves incendie.

Pour rappel, ces réserves sont constituées de citernes souples homologuées et implantées sur terrain communal ou privé (avec convention d'occupation).

Après terrassement, l'enceinte sera clôturée et verrouillée selon dispositif homologué par le SDIS de la Vienne.

Monsieur le Maire propose d'équiper en 2017 les hameaux suivants :

- les Châtres,
- la Chaumelière et la Rivolière,
- la Mirebelière.

Il présente au Conseil municipal le détail estimatif des travaux :

Programmation 2017	Montant des travaux	
	HT	TTC
• Acquisition terrain, bornage, frais notariés	1 000.00 €	1 200.00 €
• 3 terrassements et clôtures	16 500.00 €	19 800.00 €
• 3 citernes souples	7 500.00 €	9 000.00 €
• 3 branchements d'eau	2 600.00 €	3 120.00 €
Montant total de la programmation 2017	27 600.00 €	33 120.00 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter une subvention sur ces bases auprès du Département au titre du Volet 3 du plan d'aides aux communes ACTIV.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2017	27 600.00 €
Montant total TTC de la programmation 2017	33 120.00 €
Département de la Vienne (volet 3 ACTIV : 70% du HT) plafonné	17 577.81 €
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	5 433.00 €
Autofinancement communal (minimum 30% du HT)	10 109.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2017 avec l'implantation de réserves incendie dans les hameaux ci-dessus mentionnés pour un montant total de **27 600.00 € HT**, soit **33 120.00 € TTC**,
- sollicite une subvention auprès du Département au titre du Volet 3 du plan d'aides aux communes ACTIV.

Monsieur le Maire rappelle la programmation 2017 des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Il rappelle au Conseil municipal le détail des travaux envisagés :

Bâtiment	Titre de l'écart	Localisation	Observations	Coût prévu
Réalisations 2017				
SALLE DES FETES / FOYER/ CANTINE/ BIBLIOTHEQUE	- Absence de WC adapté et équipements sanitaires mal positionnés		Présence de 2 WC de petite dimension, de 2 urinoirs à hauteurs identiques et de 2 lavabos non adaptés.	15000
SALLE ASSOCIATIVE DE LA MORINIÈRE	- Absence de barre de tirage et lavabo mal positionné	WC adapté	Absence de barre de tirage sur la porte côté intérieur. La largeur du lavabo limite de passage libre à 0.70m seulement.	650
WC PUBLIC	- Largeur de passage trop faible	Devant le WC adapté	Passage libre de 1.10m seulement au droit du mur. L1+L2=1.90m seulement (2m requis pour tourner en fauteuil roulant).	800
WC PUBLIC	- Espace d'usage insuffisant	Devant le lavabo	Il n'y a pas d'espace libre de 1.30m de profondeur devant le lavabo.	650
WC PUBLIC	- WC adapté non conforme	WC adapté	Absence des éléments suivants: - Cuvette accessible - Lave mains - Barre d'appui à côté de la cuvette - Barre de tirage sur la porte côté intérieur	900
BAR RESTAURANT LE BOUT DU PONT	- Absence de WC adapté	Sanitaire	Le WC actuel est de petite dimension.	2500
MAISON DES ASSOCIATIONS	- Bloc sanitaire non conforme	Sanitaires	Présence d'une poignée tournante à l'entrée. La petite cloison des urinoirs limite l'espace de manoeuvre de porte pour une personne en fauteuil roulant. Les urinoirs sont positionnés à hauteurs identiques. Absence de barre d'appui à côté de la cuvette. Absence de barre de tirage sur la porte du WC adapté côté intérieur.	650
VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL	- Absence de WC adapté	Sanitaires	Le WC est de petite dimension (à la Turque).	5400
			Réalisations 2017	
			Montant HT	26 550 €
			Montant TTC	31 860 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter une subvention sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR et du FSIL

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2017	26 550.00 €
Montant total TTC de la programmation 2017	31 860.00 €
Etat – DETR 30% du HT	7 965.00 €
Etat – FSIL 30% du HT	7 965.00 €
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	5 226.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2017 des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour un montant total de **26 550.00 € HT**, soit **31 860.00 € TTC**,
- sollicite une subvention auprès de :
 - l'Etat au titre de la DETR et du FSIL.

**N° 2017.02.21 - 019 – Plantations de haies
Programmation 2017 – Engagement budgétaire**

Monsieur le Maire rappelle le projet de plantation de haies décidé par délibération n°2016.12.12 – 128 du 12 décembre 2016 sur les sites des Amilières, la Chaumelière, le Four des Amilières, la Davière.

Postes de dépenses	Montant HT (TVA 10%)	Montant HT (TVA 20%)	Montant net
Sous total Fournitures plantations	2 425,00	5 015,00	
Sous total Travaux de plantation		7 000,00	
Total plantation	2 425,00 €	12 015,00 €	
Total animation	0,00 €	0,00 €	2 925,00 €
Total HT	2 425,00 €	12 015,00 €	2 925,00 €
Total de l'opération HT	17 365,00 €		
Total TVA	242.50 €	2 403,00 €	
Total TTC	2 667,50 €	14 418,00 €	2 925,00 €
Total de l'opération TTC	20 010,50 €		

Monsieur le Maire signale que les plantations ont été réalisées et que les premières factures ont été adressées.

Les crédits reportés de l'exercice 2016 n'étant pas suffisants sur cette opération (4311.54 €) et le vote du budget primitif n'ayant pas encore eu lieu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires sur l'opération « Plantation de haies » au budget primitif 2017 de la Commune pour permettre le paiement de ces factures.

N° 2017.02.21 - 020 – Plan d'alignement de la traverse du bourg

Monsieur Bruno BELLINI ne participe pas à cette délibération.

Monsieur le Maire indique que le Département de la Vienne gère un plan d'alignement qui a été mis en place sur les voies départementales dans la traversée du bourg de Jazeneuil depuis les années 1960. Si la plupart de ces alignements ont été respectés avec des aménagements adaptés (recul des murs des propriétés pour élargissement des voies de communication), il subsiste cependant quelques points qui n'ont pas encore été traités.

C'est le cas notamment d'une propriété située dans le centre bourg, dont le mur de façade est frappé d'alignement. Les propriétaires ont fait part de leur inquiétude au maire : leur bien, assez vétuste, a été mis en vente mais ne pourra trouver acquéreur car aucuns travaux de réhabilitation ne seront autorisés sur les murs de façade de clôture en saillie sur l'alignement. Le laisser à l'abandon créerait une « verrue » fort disgracieuse en plein centre-bourg.

Monsieur le Maire a rencontré sur site deux techniciens du Département de la Vienne qui ont pu constater avec lui que la largeur de la voie départementale à cet endroit était suffisante pour la circulation des véhicules, et que la tendance de nos jours est plutôt de les réduire pour inciter un ralentissement des véhicules.

Monsieur le Maire indique à cette fin la première étape de la démarche : adresser au Président du Conseil départemental une demande de levée de l'ensemble des alignements du plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (8 voix pour, 1 abstention Estelle ROY), souhaite effectuer cette demande de levée auprès du Conseil départemental.

N° 2017.02.21 - 021 – Transfert de propriété avec le Ministère de l'Équipement et Vinci Autoroutes

Monsieur le Maire rappelle que la Société Vinci Autoroutes (Autoroutes du Sud de la France) a communiqué en mairie l'inventaire des portions de voiries rétablies et créées dans le cadre de la construction de la section Poitiers-Bordeaux de l'Autoroute A10 pour le compte de notre collectivité.

Les parcelles concernées par cette restitution au profit de la Commune, actuellement propriété de l'Etat, sont cadastrées :

- ZB 86
- ZL 98, 101, 103, 105, 106 et 107
- ZO 69

Monsieur le Maire précise que cette restitution engendrerait des frais d'acte notarié pour un montant d'environ 500 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (9 voix pour, 1 contre Claudine RIBARDIERE) :

- accepte la proposition de restitution de parcelles mentionnées ci-dessus au profit de la Commune de Jazeneuil,
- confie la passation des actes auprès de l'étude de Maître Samuel CHAUVIN, Notaire à LATILLE,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

N° 2017.02.21 - 022 – Convention gestion des animaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention de gestion des animaux errants et divagants signée en mars 2014 avec la société Philine de Massognes (86) arrivera à son terme le 9 mars 2017.

Monsieur le Maire propose de poursuivre la gestion de ces animaux avec une société de service.

Deux devis ont été sollicités et réceptionnés :

- *devis de l'entreprise Philine de Massognes pour un montant annuel de 590.00 € HT, avec une remise fidélité de 20 % pour une durée de 3 années soit 472 € HT - 566.40 € TTC,*
- *devis de l'entreprise SACPA de Poitiers pour un montant annuel de 760.21 € HT, soit 912.25 € TTC comprenant la prise en charge de soins pour les animaux malades.*

Le Conseil municipal à l'unanimité, retient la proposition de convention de l'entreprise Philine pour une durée de 3 années et pour un montant de 472.00 € HT annuel, soit 566.40 € TTC.

Questions diverses

Carte nationale d'identité :

Madame la Préfète a validé le projet (auquel le conseil avait émis un avis défavorable) de centralisation des demandes de cartes nationales d'identité dans les quelques communes équipées déjà d'un dispositif de recueil des passeports biométriques. La commune de Lusignan est équipée de ce dispositif.

Elagage :

Un devis va être demandé à la Société Billy pour l'élagage des haies bordant les chemins ruraux relevant de la compétence communale. Cette société qui intervient déjà sur la commune, donne entière satisfaction et connaît parfaitement le maillage des chemins.

Bail-convention diocésaine :

Monsieur le Maire informe le conseil que le diocèse a accepté de revoir le bail malgré sa reconduction tacite suite au dépassement de l'échéance, comme indiqué lors de la précédente réunion. Il sollicite un(e) conseiller(ère) volontaire pour faire des propositions de modifications.

Chien dangereux :

Un dossier de demande de détention de chien dangereux a été déposé à la Mairie pour validation par Monsieur le Maire. Cette demande avait suscité de nombreuses questions sur la réglementation et notamment en terme d'engagements du maire en cas d'acceptation. Après renseignements pris auprès de la préfecture, le Maire est simplement tenu de s'assurer de la conformité du dossier présenté avant de signer. Ce qui est le cas dans la présente demande.

Instructions d'urbanisme :

Le traitement des dossiers d'instructions d'urbanisme avait été confié en juillet 2015 à Grand Poitiers en tant que prestataire de service. Du fait du rattachement de la commune de Jazeneuil à Grand Poitiers ce service ne sera plus payant.

Apérizik :

Dans le cadre du 20e anniversaire du festival Mélusik, des « apéros-concert » seront organisés au mois de mai dans 3 communes voisines du festival, dont Jazeneuil.

Journée citoyenne :

3 dates sont proposées par Bruno BELLINI :

- 21 mai 2017
- 3 juin 2017
- 10 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 21 février 2017**

2017.02.21 - 012	Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers – Désignation des représentants aux commissions thématiques
2017.02.21 - 013	SIVOS du Pays Méluzin - Contribution financière
2017.02.21 - 014	Eglise - Projet de réfection des toitures en ardoise de la nef (façade ouest)
2017.02.21 - 015	Travaux et équipements sur bâtiments publics - Devis
2017.02.21 - 016	Travaux et équipements sur bâtiments publics - Demandes de subventions
2017.02.21 - 017	Défense incendie dans les villages - Programmation 2017 Demande de subvention
2017.02.21 - 018	Défense incendie dans les villages - Programmation 2017 - Demande de sub- vention
2017.02.21 - 019	Plantations de haies - Programmation 2017 – Engagement budgétaire
2017.02.21 - 020	Plan d'alignement de la traverse du bourg
2017.02.21 - 021	Transfert de propriété avec le Ministère de l'Équipement et Vinci Autoroutes
2017.02.21 - 022	Convention gestion des animaux
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente excusée	Monsieur Bruno BELLINI Absent représenté	Monsieur Olivier BRAULT Absent excusé
		Monsieur David DURIVAUT Absent
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACQUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN Absente représentée	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE